



COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, mardi 25 février 2020

MATINALE D'INFORMATION EN DROIT DU TRAVAIL

Dans le cadre de l'accompagnement, par l'État, des partenaires sociaux et des acteurs socio-économiques dans l'appropriation du code du travail, la Dieccte de Mayotte organise en partenariat avec la Chambre du Commerce et d'Industrie (CCI) des matinales d'information en droit du travail.

La matinale portant sur **la rémunération**, sera organisée **le jeudi 12 mars 2020 de 9h à 12h00** dans la **salle de réunion** de la **Chambre de Commerce et de l'Industrie de Mayotte**.

Les prochaines matinales traiteront les thématiques suivantes :

- Les contrats de travail et l'apprentissage
- La réglementation sur les fruits et légumes
- Le conseil en évolution professionnel (CEP)
- L'Insertion par l'Activité Economique (IAE)
- Réglementation et accompagnement des fabricants de cosmétiques

Ces matinales s'adressent à toutes les personnes de l'entreprise intéressées par le sujet.

Les inscriptions sont à adresser à la CCI par mail à l'une des adresses suivantes : nbacar@mayotte.cci.fr ou cmkadara@mayotte.cci.fr .

Contact presse

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle -
Tél : 06 39 69 00 31, courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr
www.mayotte.pref.gouv.fr



Préfet de Mayotte
@Prefet976